

Décision

Générale

colonial

Décision n° 905 accordant une permission d'un mois à Ibrahim Saleh, commis principal

n° 905

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 116 du 8 février 1947 réorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission du 2 août 1947 de l'intéressé

Vu l'avis favorable du trésorier-payeur de la Côte française des Somalis.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois à solde entière, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à Ibrahim Saleh, commis principal, en service à la trésorerie. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 20 août 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.